

Compte-rendu du Conseil de Perfectionnement (CPEP) du Master EnEdu¹ réuni le 2 juin 2014

Présents : Nathalie Cartierre (Responsable de la mention Encadrement éducatif), Nathalie Szoc (Responsable du parcours, coordinatrice du Master 1), Monique Parcinski (Coordinatrice du Master 2), Sophie Genelot (MCF Sciences de l'Education), Marine Giraudet (Représentante des étudiants), Enzo Bernard (Représentant des étudiants), Lionel Jeanneret (IA-IPR Etablissement et Vie Scolaire), François Vicard (Proviseur du Lycée H. de Chardonnet, Chalon sur Saône), Olivier Laurent (CPE au CLG Les Lentilières, Dijon), Lucie Corbin (Responsable des enseignements transversaux), Hervé Guineret (PU Philosophie).

Excusés : Philippe Viollon (Proviseur du Lycée Clos Maire, Beaune), Thierry Hohl (Responsable du Second degré), Virginie Sparta (CPE au CLG Jean Moulin, Montceau-Les-Mines, Chargée de mission au Rectorat sur la formation des stagiaires),

1. Présentation, informations

La réunion a débuté par un tour de table de présentation des différents participants.

Il a été rappelé que le Master Encadrement Educatif est aussi nommé Master « EnEdu ». Par ailleurs, ce Master est une mention spécifique « Encadrement éducatif » indépendante de la mention « Second degré » (voir la maquette du Master Encadrement Educatif).

Ensuite, la présidente a décrit les différentes instances de l'ESPE et notamment le fonctionnement du CPER ainsi que le parcours du compte-rendu issu des réunions. Il est rappelé que ce premier CPER, comme il l'a été demandé dans un courrier de la directrice de l'ESPE, ne portera que sur la première année de Master.

¹ Encadrement Educatif

Des éclaircissements ont été apportés quant à la composition du CPER (membres proposés par les responsables du Master, membres proposés par le Rectorat, invités permanents). Il est par ailleurs regrettable que le nom de la représentante suppléante des étudiants ait été retiré de la liste des membres qui a été renvoyée à la présidente du CPER.

L'ordre du jour est rappelé :

- Enseignements transversaux
- Modalités d'organisation du stage en première année de Master
- Travail de concertation avec le rectorat
- Préparation au concours
- Préprofessionnalisation

2. Tableau récapitulatif des points abordés et des avis et décisions associés

Enseignements transversaux	Avis, décisions
<p>L'équipe de direction du département MEEF demande une mutualisation des enseignements transversaux dans le Master EnEdu avec les Masters de la mention « second degré ». L'objectif est de donner une culture commune.</p>	<p>Tout d'abord, le principe d'une culture commune est déjà effectif via le tronc commun.</p> <p>Ensuite, le Conseil de perfectionnement est d'accord sur le principe de la mutualisation², encore faut-il que les conditions soient réunies pour garantir une « vraie » mutualisation, avec un dispositif pédagogique adapté. Ceci va dans le sens du contenu de la fiche 4 « Elaboration d'une culture commune aux métiers du professorat et de l'éducation » de la lettre du Ministère en date du 10 mars 2014 : « <i>L'offre pédagogique en ce domaine ne saurait être une agrégation ou une juxtaposition de formations. Elle doit correspondre à un travail pédagogique cohérent avec l'ensemble du cursus et le projet stratégique de l'ESPE.</i> ».</p>

² La mutualisation d'enseignements avec les Masters « Second degré » avait d'ailleurs précédemment été mise en place à la suite d'une demande de l'équipe pédagogique du Master VSPE (Vie Scolaire et Pratiques éducatives). Le bilan a été négatif.

Ainsi, créer des espaces communs de travail (rassembler les étudiants pour un apport théorique commun et favoriser les échanges avec des points de vue différents, ou organiser des TP transversaux) contribuerait à une vraie culture commune.

Or, la mutualisation – telle qu'elle est envisagée dans la demande faite à l'équipe du Master – signifierait que les étudiants soient intégrés dans des CM en amphithéâtre avec des effectifs importants. Par ailleurs, le bilan du passage de TD en CM de cours du tronc commun dans la formation du second degré (mis en place cette année) est catastrophique et une demande a été faite d'un retour au TD des enseignements transversaux qui sont passés en CM³.

Enfin, la part des sciences humaines et sociales est significativement plus importante dans le Master EnEdu que dans les Masters de la mention Second degré. De fait, les exigences du concours CPE sont différentes de celles du CAPES et demandent une formation conséquente dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Perspectives :

Un travail doit être mené pour mettre en place des dispositifs de mutualisation en Master 2, alors que les étudiants sont libérés des contraintes de préparation aux concours. Ces dispositifs devront être construits sur des fondements pédagogiques solides. Il est en particulier envisagé une mutualisation en semestre 4 sur 18 heures pour l'Ec1 « Suivi éducatif ; orientation ; relation école-famille » de l'UE3 « Questions professionnelles ». Une mutualisation (étudiants du Master EnEdu et étudiants des Masters du second degré) est par ailleurs déjà effective dans les semestres 3 et 4 sur 12 heures s'agissant de l'Analyse Réflexive de Pratique.

³ Comme indiqué dans le compte-rendu de la réunion du réseau SHS du 26 mars 2014, rédigé le 28 mars 2014.

Le Conseil estime toutefois qu'en M1 pourrait être envisagé que les étudiants du Master EnEdu soient accueillis dans les modules de questions professionnelles du tronc commun des Masters Second degré – selon les modalités définies en annexe 1 – pour « Socle commun de connaissance et de compétences et évaluation des élèves », « Dimension éthique et juridique du métier » et « Gestion de la diversité des publics ». Il faut préciser que ces enseignements ne sont pas dispensés en grand groupe dans les masters du second degré et rendent donc possible un dispositif pédagogique de réelle mutualisation.

Il serait également envisageable que les stages permettent aux étudiants du Master EnEdu d'être en situation d'observation de séquences d'enseignement.

Enfin, indépendamment de toute question relative à la mutualisation, une réflexion générale serait nécessaire sur un développement plus important de la part des sciences humaines et sociales dans les parcours de la Mention « Second degré ».

**Modalités d'organisation du stage
en M1 pour l'année 2014-15**

Avis, décisions

S1 : 15 jours (la semaine avant les vacances de la Toussaint et la semaine après)

S2 : 15 jours début janvier et 5 jours filés (deux jours par semaine)

Avis des représentants des étudiants énoncé lors du conseil et rédigé par la suite : Le fait de mettre des jours filés sur le semestre 2 favorisera la continuité du suivi de la préparation du dossier pour l'oral. Le premier stage est consacré principalement à l'observation du métier de CPE ainsi que du fonctionnement d'un établissement, il paraît donc plus judicieux d'avoir plus de temps de stage lors du semestre 2. La logique professionnelle se développe à la fin du semestre 1, le stage en semestre 2 permettra d'avoir du temps pour élaborer une action en cohérence et en continuité avec les objectifs du livret distribué en début d'année.

**Travail de concertation
avec le Rectorat**

Avis, décisions

Constat : manque de lisibilité avec les IPR, besoin de connaître rapidement les attendus de la formation des Master 2 qui va réunir dès la rentrée prochaine les Master 2 non admis et les stagiaires.

Discussions autour du temps d'intervention des professeurs formateurs académiques (PFA) suite aux textes officiels.

Mise en place d'une réunion afin de travailler sur les attendus du Master 2 à la fin du mois de juin en présence des deux coordinatrices Master 1 et Master 2 du Master EnEdu, du CPE du Collège des Lentillères et de l'IPR Etablissement et Vie Scolaire. Le but de cette matinée sera de travailler sur les modifications éventuelles du livret de compétences élaboré sur l'Académie de Dijon.

Préparation au concours

Avis, décisions

Critiques recueillies auprès des étudiants : les méthodes et attendus des différentes épreuves étaient trop flous. La faute n'est pas sur les formateurs, au contraire ils ont réussi à former et à entraîner au mieux les étudiants.

Cette année était l'année 0 d'un nouveau dispositif. L'édition des rapports de jury va permettre de connaître les attendus réels de concours.

Pré-professionnalisation

Avis, décisions

Pour les Licence 2 et 3, il existe un dispositif « pré-professionnalisation » pour l'enseignement du premier et second degré. Les étudiants intéressés peuvent avoir des heures sur l'enseignement dans le premier ou second degré. Or, ce dispositif n'existe pas pour l'encadrement éducatif.

Dès la rentrée 2014, 12 heures vont être consacrées à l'encadrement éducatif en troisième année de Licence dans le cadre de la préprofessionnalisation (voir annexe 2).

3. Maquette du Master

Si les propositions sont validées et si les conditions énoncées sont remplies, les modifications suivantes seront faites dans la maquette du Master EnEdu :

- Le passage sur les conditions de stage sera modifié,
- L'Ec « Socle commun de connaissance et de compétence ; Evaluation des élèves », actuellement en semestre 1, passera au semestre 2 (si le projet de déplacement de cette Ec du semestre 1 au semestre 2 pour les masters du second degré est réalisé).

Aucun autre changement n'est envisagé dans la maquette.

Le moment venu, les responsables du Master feront les modifications sur la maquette du Master (l'équipe y a déjà travaillé) et la maquette modifiée sera transmise par la responsable de la mention.

Annexes

Voir la page suivante



Annexe 1 – Modalité d'accueil des étudiants du Master EnEdu
dans des groupes d'enseignement du Tronc commun
des Masters du Second degré*

* *Sous réserve de faisabilité en fonction des emplois du temps (jours libérés dans l'emploi du temps, cours mutualisés avant cours spécifiques, place des enseignements par rapport au concours...)*

	Accueil des étudiants du Master EnEdu dans les enseignements des Masters du 2 nd degré	Cours spécifique pour le Master EnEdu
Socle commun de connaissance et de compétence ; Evaluation des élèves	<p>* 6 heures (sur les 9 heures du module dans les masters du second degré) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séance 1 : Histoire du socle (3 heures) - Séance 2 : Evaluation des élèves (3 heures) 	<p>* Puis 6 heures spécifiques :</p> <p>Evaluation des compétences dans les activités de la vie scolaire en lien avec les apprentissages</p>
Dimension éthique et juridique du métier	<p>* 3 heures :</p> <p>Présentation de l'éthique, distinction entre droit, morale et éthique, définition d'une éthique « professionnelle ».</p> <p>A titre d'exemple, voir https://www2.dijon.iufm.fr/dokeos/courses/PODCAST/</p>	<p>* Puis 6 heures différenciées, articulées sur des exemples pour comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Que cette compétence traverse toutes les activités d'apprentissage qui, sans elle, sont dénuées de sens et de légitimité. b) Qu'il s'agit d'une théorie de la décision dans des situations particulières ordinaires ou critiques. c) Qu'il convient, à partir de l'analyse des pratiques, de poser une « éthique minimale ».

Gestion de la diversité des publics	<p>* 6 heures :</p> <p>Trois approches sont articulées pour traiter cette thématique :</p> <p>1) une approche socio-anthropologique qui met en perspective les notions de discrimination, de laïcisation et d'uniformisation ;</p> <p>2) une approche psychopédagogique qui précise les origines et la nature des diversités ;</p> <p>3) une approche pédagogique qui dresse un état des lieux des dispositifs adaptés ou spécialisés et dessine des principes pédagogiques différenciés.</p>	<p>* Puis 6 heures :</p> <p>Analyse de situations professionnelles vécues qui mettent en exergue la nécessaire collaboration au sein de l'équipe éducative ainsi que le rôle spécifique de la vie scolaire, du CPE en particulier dans les actions favorisant les inclusions scolaires des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.</p>
-------------------------------------	---	---

Annexe 2 – Préprofessionnalisation MEF2 – Module CPE, Semestre 1

Volume horaire	12 heures TD
Objectifs poursuivis	Découvrir le métier de Conseiller Principal d'Education
Contenus	<ul style="list-style-type: none"> - Confronter les représentations personnelles et la réalité du métier, - Apport de connaissance, sur le métier, les missions du CPE au sein du système éducatif et des établissements scolaires.
Modalités de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'enseignement magistral, - Activités de groupes, - Analyse de vidéos, - Echanges et débats sur les expériences.
Modalités d'évaluation	CC. Analyse d'une journée de travail d'un CPE rencontré en stage : Mise en lien de l'activité professionnelle observée avec la documentation sur le métier issue des textes officiels, des ressources bibliographiques de l'UB et des sites documentés.